



SERVICE PÉRISCOLAIRE

Dans ce GUIDE :

- Les objectifs éducatifs
- Le recrutement des animateurs de la ville
- Les différents temps périscolaires
- Plan et coordonnées des accueils de loisirs
- Le Compte citoyen
- Dates de réservations
- Les horaires
- Questions et réponses
- Nous contacter

2020
—
2021

Guide pratique

des activités périscolaires et extrascolaires



l'édition du Maire



Olivier DOSNE
Maire
de Joinville-le-Pont



Murielle VILLETELLE
Conseillère municipale
déléguée au Périscolaire
et aux conseils des écoles

Nos objectifs éducatifs	03
Recrutement et formation des animateurs	04
Les différents temps périscolaires	06
Le plan des accueils de loisirs	08
Coordonnées des accueils de loisirs	09
Le compte citoyen et dates de réservations	10
Tarifs des activités municipales	12
Horaires des temps extrascolaires et périscolaires	13
Vos questions, nos réponses	14
Nous contacter	16

Cher.e.s Parents,

Le Périscolaire et les conseils des écoles sont des délégations très opérationnelles.

Dès cet été nous étions sur le terrain pour présenter la nouvelle équipe municipale aux directeurs et aux animateurs des centres d'accueils de loisirs ; il est important d'être au plus près des professionnels, mobilisés pour le bien-être et l'éveil de nos enfants.

C'est une réelle continuité de l'accompagnement de nos enfants sur leur parcours scolaire.

Ecouter les enfants, leurs histoires, leurs échanges, leurs rires et leurs instants de surprise sont riches d'enseignements. Leurs attentes sont aussi importantes que celles des parents ; notre mission d'élu et celle des services municipaux sera d'œuvrer chaque jour pour un accueil sûr et agréable de tous nos petits joinvillais.

Vous pouvez compter sur nous pour être le lien entre les familles et le service périscolaire.

La rentrée post covid s'annonce riche et intense mais maîtrisée. La force de Joinville-Le-Pont est sa faculté d'adaptation à toutes les situations comme elle a pu en faire ses preuves lors de la crise sanitaire de cette année.

Nous ferons toujours en sorte que Joinville soit une ville où il fait bon vivre à tous âges de la vie.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée à tout.e.s,

Olivier DOSNE - Murielle VILLETELLE





**ACCUEILS
DE LOISIRS**
LE GUIDE PRATIQUE

Objectifs éducatifs de la ville

La ville souhaite donner à ses structures de loisirs une double dimension :

Une dimension sociale

Une dimension éducative

en mettant à disposition des familles un mode de garde adapté à leur besoin.

en permettant aux enfants de s'épanouir pendant leur temps libre.

Les accueils de loisirs sont pour les enfants des lieux de vie et de rencontre, d'échange et d'ouverture sur l'extérieur et sur les autres avec pour but l'épanouissement des enfants.

La ville, soucieuse du devenir des enfants, a axé son projet éducatif sur différents axes :

un accueil favorisant la réussite et l'envie de faire

un accueil favorisant le développement des potentialités de l'enfant tel que : sa créativité, sa technicité, sa sociabilité et son autonomie

un accueil favorisant la dimension du jeu et de l'imaginaire

un accueil favorisant la dimension des démarches pédagogiques

un accueil favorisant la citoyenneté et le vivre ensemble



Afin de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, l'animateur assure la sécurité et le bien-être physique, moral et affectif des enfants sous sa responsabilité. Il rédige et met en œuvre un projet d'animation adapté aux besoins de l'enfant et qui répond aux objectifs du projet pédagogique de son accueil de loisirs.

Les animateurs sont majoritairement diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs dans le respect du taux d'encadrement défini par le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

Formation des équipes d'animation

La ville de Joinville-le-Pont dispose d'équipes d'animation compétentes composées de directeurs et d'animateurs passionnés et diplômés dotés d'une grande expérience de terrain.



La ville a constitué un cahier des procédures internes à destination des animateurs. Ce cahier regroupe une partie importante de la réglementation et des dispositions internes à la commune. Tout le personnel d'animation est tenu de respecter scrupuleusement ce cahier des procédures.

Nos directeurs sont diplômés d'un Brevet d'Etat ou d'un titre équivalent validé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'encadrement des accueils de loisirs (BEATEP, BPJEPS, BAFD ...).

Le directeur est garant de l'application du projet éducatif (cf page 3) en rédigeant avec son équipe un projet pédagogique. Il veille à la mise en place du projet pédagogique en intervenant de différentes manières.



Nos animateurs sont diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur dans le respect du taux d'encadrement définis par le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative. Les animateurs doivent assurer la sécurité et le bien-être physique, moral et affectif des enfants sous leur responsabilité. C'est pourquoi il respecteront et feront appliquer le règlement intérieur de l'accueil de loisirs et mettront en place avec les enfants une charte de vie commune. Ils connaissent et respectent la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Ils sont attentifs aux règles d'hygiène, à l'équilibre de l'alimentation et au repos des enfants.

Des formations continues sous forme de stages ponctuels sont proposées aux animateurs et aux directeurs : hygiène et sécurité, relations avec les enfants, techniques d'animation, réflexions pédagogiques...

Le principe est que chaque accueil de loisirs puisse bénéficier de personnel suffisamment formé afin de répondre à la réglementation pour respecter les taux d'encadrement mais aussi d'apporter des compétences complémentaires dans la mise en œuvre des projets pédagogiques.



- Lutter contre le harcèlement
- Accompagner un enfant porteur d'un handicap
 - Formation aux gestes de premiers secours
- Surveillance de baignade et formation incendie
- Accompagnement à la qualification du BPJEPS
 - Vivre ensemble la République
 - Sensibilisation au Développement Durable
 - Bienveillance et aide aux devoirs
 - (...)

**Exemples (non exhaustifs)
de formations
suivies par nos équipes
d'animation**

Le processus de recrutement

le guide
des activités
périscolaires
et extrascolaires



Nos recrutements

sur les accueils de loisirs
de Joinville-le-Pont

1 Etude de la candidature par le service des ressources humaines avant l'envoi au service Périscolaire

2 Entretien de recrutement du service périscolaire par téléphone

Etude du profil - Motivation du candidat - Qualification - Expériences
Evaluation des connaissances sur les différentes missions de l'animateur
Evaluation des connaissances des enfants

3 Convocation en mairie

Deux tests d'analyse de la personnalité d'environ une heure - Résultats sous 48H par un cabinet de recrutement.

4 Entretien avec un jury

Cas pratique et mise en situation

5 La déclaration (des accueils de loisirs)

Les accueils de loisirs (article L-277-1 à 4 et R227-1) doivent être obligatoirement déclarés auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Dans cette déclaration, la ville renseigne les animateurs et les directeurs qui encadrent les enfants.

6 Respect des conditions d'encadrement

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils de loisirs sont fixées par les articles R227-12 à 228 du CASF et les arrêtés prévus pour leur application.

> Interdictions et incapacités

Certaines personnes ne peuvent exercer quelque fonction que ce soit ou certaines fonctions auprès des mineurs en accueils de loisirs. Il s'agit :

- des personnes faisant l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L. 133-6 du CASF ;
- des personnes faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L. 227-10 du CASF)

> conditions d'accès au casier judiciaire

Lors de la récupération de la déclaration d'un accueil, la DDCS s'assure que le personnel d'encadrement de cet accueil ne fait pas l'objet d'une des condamnations inscrites à l'article L. 133-6 du CASF.

A noter : avec la généralisation de la télé-déclaration, les services de l'État ont un accès direct à deux types de fichiers : le casier judiciaire n°2 et le FIJAIS (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles)

7 Suivi du nouvel agent sur nos accueils de loisirs

Sur nos accueils, les directeurs assurent le suivi des nouveaux agents, c'est une action incontournable dans notre processus de recrutement et de formation à nos pratiques.

Le suivi implique une réelle concertation avec le service Périscolaire afin de s'assurer l'adéquation entre l'entretien et la pratique professionnelle.



le guide
des activités
périscolaires
et extra-scolaires



Différents les temps périscolaires

Les activités périscolaires de Joinville-le-Pont ont pour objet d'accueillir des enfants en âge d'être accueillis en dehors du temps scolaire : le matin, le midi, le soir. Ainsi que les mercredis en période scolaire ou encore sur les vacances.



Je souhaite aller à... **L'ACCUEIL DU MATIN**



C'est possible dans toutes les écoles de la ville de 7h45 à 8H15 (sauf le mercredi)
GRATUIT ET SANS RÉSERVATION



Je souhaite pouvoir... **MANGER A LA CANTINE LE MIDI**



Quelle délicieuse idée ! Il est possible de manger à la cantine et de profiter des ateliers du midi. Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de 11h30 à 13h30 dans toutes les écoles de la ville.
PAYANT - AVEC RÉSERVATION LE MATIN AUPRÈS DES ENSEIGNANTS



Nous aimerais participer à... **L'ACCUEIL DU SOIR**

Goûter et ateliers du soir en maternelle de 16h30 à 18h30 (sortie possible à partir de 17h30)
Goûter et ateliers ou aides aux devoirs en élémentaire de 16h30 à 18h30 (sortie possible à partir de 18h)
PAYANT - AVEC RÉSERVATION VIA VOTRE COMPTE CITOYEN

**ZOOM
SUR**

LES ACCUEILS DU SOIR, DU MERCREDI ET DES VACANCES

proposent des activités qui s'inscrivent dans les objectifs du Projet Educatif Territorial de la ville. Mis en place par des animateurs diplômés, ces temps ne peuvent en aucun cas être considérés comme une garde-erie.



**SERVICE
PÉRISCOLAIRE**



J'irai bien en période scolaire à ...

L'ACCUEIL DE LOISIRS **LE MERCREDI**



Une vraie rupture dans la semaine d'école ! L'accueil de loisirs du mercredi se déroule de 8h00 à 18h30.
En plus des activités, tu profites du repas du midi et du goûter.

Une réservation à la demi-journée est possible. Tu profites des activités et du repas du midi.
Dans ce cas, la sortie se fait à 13h00

PAYANT - AVEC RÉSERVATION VIA VOTRE COMPTE CITOYEN



Nous souhaitons profiter du centre sur **LES VACANCES SCOLAIRES**



les différents accueils de loisirs ouverts sur la période seront heureux de te faire profiter
des différentes activités proposées de 08h00 à 18h30

La sortie à 13h00 n'est pas possible sur les vacances scolaires.

PAYANT - AVEC RÉSERVATION VIA VOTRE COMPTE CITOYEN

Attention. Il y a parfois des **regroupements de structures pendant les vacances scolaires**. Renseignez-vous auprès
de l'accueil de loisirs de votre enfant ou du service périscolaire de la mairie.





1. Ecole élémentaire et accueil de loisirs du Paragon
2. Ecole maternelle et accueil de loisirs J. de la Fontaine
3. Ecole élémentaire et accueil de loisirs Eugène Voisin
4. Collège Jean Charcot
5. Groupe scolaire et accueil de loisirs Simone Veil
6. Collège Jules Ferry
7. Ecole maternelle Polangis et accueil de loisirs Jouglard
8. Ecole élémentaire Polangis et accueil de loisirs Oudinot
9. Ecole élémentaire et accueil de loisirs Bernard Palissy
10. Ecole maternelle et accueil de loisirs P'tit Gibus

H. Hôtel de Ville - services scolaire et périscolaire





ACCUEILS DE LOISIRS DU HAUT DE JOINVILLE



ACCUEIL DE LOISIRS
DU PARANGON

41 bld du Maréchal Léclerc
alparangon@joinvillepont.fr
06.10.05.95.79
06.47.27.40.57



ACCUEIL DE LOISIRS
LA FONTAINE

31 bld de l'Europe
alfontaine@joinvillepont.fr
06.18.04.86.82
06.47.27.99.49



ACCUEIL DE LOISIRS
E. VOISIN

4 rue Eugène Voisin
alvoisin@joinvillepont.fr
06.10.05.81.23
06.47.27.21.58



ACCUEIL DE LOISIRS
SIMONE VEIL

56 RUE DE PARIS
alsimoneveil@joinvillepont.fr
06.16.40.26.06
06.47.27.35.92



ACCUEIL DE LOISIRS
JOUGLA

12 avenue Joseph Joubla
ajoubla@joinvillepont.fr
06.10.05.06.55
06.47.27.52.86



ACCUEIL DE LOISIRS
oudinot

56 avenue Oudinot
aloudinot@joinvillepont.fr
06.16.40.48.35
06.47.27.65.84



ACCUEIL DE LOISIRS
PALISSY

31 avenue des Platanes
alpalissy@joinvillepont.fr
06.18.04.79.92
06.47.27.44.50



ACCUEIL DE LOISIRS
P'TIT GIBUS

7ter av. du Président Wilson
algibus@joinvillepont.fr
06.16.40.65.81
07.86.63.97.51

SANDRA ESTEVEZ

- référente du temps méridien
- référente de l'accueil du soir
- directrice de l'accueil de loisirs

JONATHAN ARADE

- référent du temps méridien
- référent de l'accueil du soir
- directeur de l'accueil de loisirs

OCEANNE CONTEL

- référente du temps méridien
- référente de l'accueil du soir
- directrice de l'accueil de loisirs

CORINNE CASALS

- référente du temps méridien
- référente de l'accueil du soir
- directrice de l'accueil de loisirs

VANESSA TRIVINO

- référente du temps méridien
- référente de l'accueil du soir
- directrice de l'accueil de loisirs

CECILE THIOLIERE

- référente du temps méridien
- référente de l'accueil du soir
- directrice de l'accueil de loisirs

EMILIE CAFFIER

- référente du temps méridien
- référente de l'accueil du soir
- directrice de l'accueil de loisirs

JEROME SIMMONET

- référent du temps méridien
- référent de l'accueil du soir
- directeur de l'accueil de loisirs

**Coordonnées
et directions**
des temps périscolaires
et extrascolaires

**LES ENFANTS
DE CP à l'école
SIMONE VEIL
SERONT ACCUEILLIS
LES MERCREDIS
ET VACANCES
À L'ACCUEIL DE LOISIRS
DU PARANGON**

ACCUEILS DE LOISIRS DU BAS DE JOINVILLE





Compte citoyen

RÉSERVATIONS

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

VACANCES SCOLAIRES	DEBUT	FIN	DATE LIMITE DE RESERVATION
TOUSSAINT	17.10.2020	> 1.11.2020	4.10.2020
NOËL	19.12.2020	> 3.01.2021	6.12.2020
HIVER	13.02.2021	> 28.02.2021	31.01.2021
PRINTEMPS	17.04.2021	> 2.05.2021	4.04.2021
ETE	6.07.2021	> 31.08.2021	13.06.2021

Attention, si vous n'avez pas réservé à l'année les activités périscolaires de vos enfants, penser à le faire avant la fin de la première semaine de chaque petites vacances scolaires.

RÉSERVATIONS COMPTE CITOYENS

//ESPACE-CITOYENS.NET/JOINVILLEPONT

le guide
des activités
périscolaires
en intercommunal

Réservez
pendant les vacances
scolaires

Agenda

14 MAI 2021

VENDREDI
Les écoles et
les accueils
de loisirs
seront fermés
toute la journée

Informations

Exceptionnellement les familles qui n'ont pas réservé les activités périscolaires avant la date limite, ont la possibilité d'inscrire leurs enfants jusqu'à 5 fois par mois

- LE MATIN même jusqu'à 8H05 en maternelle
- A PARTIR DE 18H en élémentaire
Dans la limite des places disponibles

Agenda 2020/2021

Quelques rendez-vous à retenir (sous réserve de modifications ou d'annulations)

Rencontre avec les équipes d'animation

Vendredi 4.09 - 18H30 pour les élémentaires

Lundi 06.09 - 18H30 pour les maternelles

Téléthon

Les accueils de loisirs se mobilisent du 30.11 au 04.12.2020

Nos grands rendez-vous

- > AVRIL : Chasse aux oeufs dans le Parc du Parangon
- > JUIN : Fête des accueils de loisirs

Nos séjours

- > Séjour de printemps en avril 2021
- > Séjour d'été élémentaire en juillet 2021
- > Séjour d'été maternel en août 2021

Tarifs des activités municipales

RESTAURATION SCOLAIRE - REPAS

Quotients	tarif
A	4,73 €
B	4,23 €
C	3,57 €
D	2,70 €
E	1,58 €
extérieur	5,78 €
P.A.I *	1,17 €

ACCUEIL DU SOIR DE 16H30 à 18H30 TARIF JOURNALIER

Quotients	tarif
A	3,18 €
B	3,00 €
C	2,84 €
D	2,67 €
E	2,50 €
extérieur	3,19 €

● EN CAS DE RETARD

la participation familiale est fixée à :

- 5,09 € de 1 à 15 minutes
- 10,18 € de 16 à 30 minutes
- 15,27 € de 31 à 45 minutes
- 20,36 € de 46 à 60 minutes
- 30,54 € au-delà d'une heure



Pour tout retard, merci de prévenir
l'accueil de votre enfant (cf. page 7)

ACCUEIL
DU MATIN
de 7H45
à 8H20

GRATUIT

* P.A.I
Protocole d'Accueil
Individualisé

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI DE 8H à 13H

Quotients	tarif avec repas	tarif avec P.A.I
A	8,77 €	5,63 €
B	7,61 €	4,97 €
C	6,28 €	4,30 €
D	4,96 €	3,85 €
E	3,28 €	3,29 €
extérieur	11,45 €	7,26 €

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES

Quotients	tarif journalier avec repas	tarif journalier avec P.A.I *
A	13,21 €	10,07 €
B	11,32 €	8,67 €
C	9,26 €	7,28 €
D	7,44 €	6,33 €
E	5,14 €	5,15 €
extérieur	17,68 €	13,48 €



Si votre situation
évolue, merci de
la régulariser
auprès du service
périscolaire.



le guide
des activités
périscolaires
et extrascolaires



Horaires des temps extrascolaires et périscolaires

Le matin

Accueil de : 7H45 à 8H15



Pause méridiennne

de 11H30 à 13H30



Accueil du soir

(études ou ateliers)

à partir de 16H30

Sortie échelonnée possible

- à partir de 17H30 en maternelle

- à partir de 18H en élémentaire

L'ACCUEIL DE LOISIRS

LE MERCREDI

ouverture des portes
de 8H à 9H le matin
de 13H à 13H15 après déjeuner
de 17H à 18H30 le soir

LES VACANCES

ouverture des portes
de 8H à 9H le matin
de 17H à 18H30 le soir



Vos questions Nos réponses

Mon enfant à un P.A.I comment procéde t-on ?

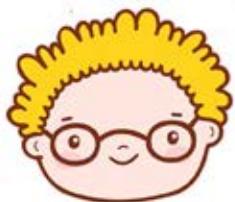
Les enfants atteints de troubles de la santé sont accueillis après validation du Projet d'Accueil Individualisé.

A noter : seuls les enfants bénéficiant d'un P.A.I alimentaire sont autorisés à apporter leur panier repas selon les modalités définies par le directeur de l'école, le médecin scolaire et validées par le Maire.



Que doit apporter mon enfant à l'accueil de loisirs ?

Lui mettre des vêtements confortables en fonction de la météo. L'équipe d'animation me préviendra si une tenue particulière est nécessaire (maillot de bain, tenue de sport...) ou accessoires (sac à dos, crème solaire...) Il est conseillé de marquer ses affaires à son nom.



Mon enfant ne peut plus venir. Je souhaite annuler ma réservation.



Je préviens l'accueil de loisirs de mon enfant et je transmets au service pér scolaire **un justificatif** (par mail ou en mairie) **dans un délai de 7 jours**.

Valable en cas de : maladie de l'enfant ou du parent, d'une naissance ou du décès d'un membre de la famille de l'enfant.

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LE COVID-19

Pour cette année pér scolaire, l'ensemble des accueils appliquent les recommandations du **protocole sanitaire** en vigueur (port du masque pour les adultes, lavage des mains régulier, respect des distances et autres gestes barrières...).



En cas de changement (horaires, procédures et autres), vous serez informé par mail.

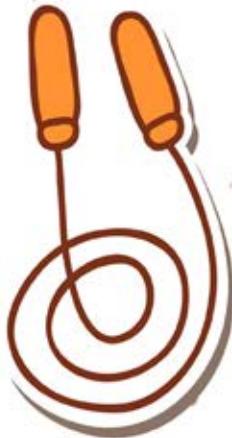


AVANT L'ARRIVÉE À L'ÉCOLE/ACCUEIL DE LOISIRS

- Mettre une gourde dans le sac de votre enfant
- Prendre sa température (en cas de fièvre ou de symptômes merci de prévenir l'école/accueil de loisirs et de consulter rapidement votre médecin)

Mon enfant peut-il apporter ses jouets à l'accueil de loisirs ?

Il est préférable de les laisser à la maison. On évitera aussi les bonbons qui provoquent parfois des conflits entre copains. Tout apport d'objet dangereux (épingles, pièces de monnaie, briquet...) est interdit.



Je souhaite ajouter une personne autorisée à récupérer mon enfant.

J'envoie un mail à : periscolaire@joinvillelepont.fr et au responsable de l'accueil de mon enfant (cf page 07) en indiquant bien :

- Nom, prénom de l'enfant
- Son école
- Nom, prénom de la personne autorisée
- Numéro de téléphone de la personne
- Photocopie de sa pièce d'identité

A noter : il est aussi possible de le faire via votre COMPTE CITOYEN



Comment m'informer sur la journée de mon enfant sur les différents temps périscolaires ?

Je trouve toutes les informations affichées devant l'entrée de l'accueil de loisirs de mon enfant. Il est aussi possible de m'adresser directement à l'équipe d'animation.

A ma disposition 24H/24 : **l'appli** toutemonannée et **le site** : www.joinvillelepont.fr/periscolaire

Je suis Joinvillais, **mon enfant n'est pas scolarisé sur la ville** mais je souhaite qu'il profite des activités de l'accueil de loisirs les mercredis et sur les vacances.

Oui, c'est possible. Il suffit de s'inscrire en mairie et d'apporter :

- Attestations de sécurité sociale des responsables légaux
- Photocopie du carnet de santé de votre enfant avec mise à jour des vaccinations obligatoires
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition

Une fois l'inscription faite, je me connecte sur le compte citoyen pour procéder aux réservations. Je consulte le calendrier des réservations pour les vacances scolaires (cf. page 11)



Le service périscolaire de la ville de Joinville-le-Pont est à votre écoute pour toutes demandes de renseignements et pour vous accompagner dans vos démarches tout au long de l'année



Service périscolaire

Hotel de ville
de Joinville-le-Pont
23 rue de Paris

Aux horaires d'ouverture

01.49.76.60.60

 PORTAILFAMILLE@JOINVILLEPONT.FR

Contact



TouteMonAnnée PÉRISCOLAIRE

Chères parents, cette année, nous utilisons l'application **TouteMonAnnée-périscolaire** pour partager la vie périscolaire de votre enfant, les moments de découverte et toutes les informations utiles de dernière minute !

Créer votre compte prend moins d'une minute et c'est gratuit.

Mode d'emploi

1. Téléchargez l'application **TouteMonAnnée** sur Google Play ou sur l'App Store ou bien connectez vous sur : www.toutemonannee.com avec votre navigateur préféré.
2. **Inscrivez-vous** (si ce n'est pas déjà fait) en indiquant votre adresse e-mail et en choisissant un mot de passe personnel.
3. **Demandez le CODE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS** de votre enfant à l'équipe d'animation

WWW

JOINVILLEPONT.FR/PERISCOLAIRE

ABONNEZ-VOUS AU **FIL TWITTER** DES ACCUEILS DE LOISIRS DE JOINVILLE-LE-PONT : [@ALJOINVILLE](https://twitter.com/ALJOINVILLE)